
Conditions générales de vente et d'inscription

- ⇒ Le bulletin d'inscription précise le ou les tarifs de la formation souhaitée.
- ⇒ Un devis nominatif et individualisé est établi dès le retour du bulletin d'inscription complété et signé de ladite formation
- ⇒ L'inscription à un stage de formation est définitive dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la convention (ou contrat) de formation professionnelle par le stagiaire.
- ⇒ La convention (ou contrat) de formation professionnelle est établie par le centre à réception du bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte représentant 30% du montant total du stage :
 - si chèque, celui-ci ne sera pas encaissé, sauf si un désistement avait lieu après les 10 jours à compter de la signature de la convention (ou contrat) de formation professionnelle par le stagiaire ;
 - si virement, celui-ci sera déduit de la facturation totale après le délai des 10 jours à compter de la signature de la convention (ou contrat) de formation professionnelle par le stagiaire OU restitué sous forme d'avoir ;
 - dans le cas contraire, l'acompte vous sera remis à la fin du stage après règlement de ce dernier ou validation par l'organisme financeur.
- ⇒ En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation, le CFM se réserve le droit de conserver le montant total de règlement du stage.
- ⇒ Les tarifs indiqués ne comprennent pas les frais d'hébergement ni de repas des stagiaires.
- ⇒ Les dates spécifiant les souhaits des participants et mentionnées sur la convention, ne constituent pas un engagement contractuel pour le CFM Dupé. Celui-ci se réserve le droit de les modifier en fonction des demandes des participants, du nombre d'inscrits et des impératifs de mise en œuvre des actions.
- ⇒ Dans le cas où la mise en œuvre d'un stage de formation se révélerait impossible et serait annulée par le CFM Dupé, les participants seraient remboursés des sommes déjà versées, mais ne pourraient prétendre à aucune indemnité compensatoire.